

## Élections ordinales : chacun voit midi à sa porte!

Abderrahim DERRAJI - 2017-11-27 22:21:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs (COPFR) a organisé le samedi 25 novembre ses élections. Celles-ci se sont tenues, une fois de plus, dans une ambiance confraternelle et les résultats traduisent une certaine continuité de cette instance qui a un rôle capital dans la régulation du secteur et l'accompagnement de ses ressortissants. Les quatre membres titulaires qui viennent d'être élus prendront part, en début de semaine prochaine, à une réunion dont l'objectif est de former un nouveau bureau du COPFR, dont le président, le vice-président et le secrétaire général (SG) devront siéger au Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP). Ces trois représentants du COPFR intègreront le CNOP au même titre que le président, vice-président et SG du Conseil de l'Ordre des pharmaciens-biologistes et les présidents, vices-présidents et SG des deux Conseils régionaux des pharmaciens d'officine. Un problème se pose cependant. Car, si les biologistes ont reconduit le même bureau ce qui n'a pas d'incidence sur la composition du CNOP, ce n'est pas le cas des industriels et répartiteurs qui ont élu de nouveaux membres qui devront siéger au CNOP pour se conformer au Dahir de 1976. La formation du Conseil national devient, de ce fait, tributaire de la tenue des élections des deux conseils régionaux des pharmaciens d'officine. Or, les deux instances n'ont toujours pas adressé aux pharmaciens d'officine un courrier leur annonçant la tenue ou le report des élections. Ce défaut d'information est à l'origine d'une profusion d'interprétations et de «posts» publiés sur les réseaux sociaux maintenant un climat malsain qui divise la profession et l'empêche de s'atteler aux vrais problèmes. Enfin, nul ne peut ignorer que la profession a, plus que jamais, besoin d'instances fortes dont la légitimité ne peut faire l'objet d'aucune contestation. Les présidents des instances ordinales devraient informer «officiellement» et avec la célérité qui s'impose leurs confrères au sujet du retard pris pour l'organisation des élections. Faute de quoi, ils contribueront à entretenir un climat de suspicion incompatible avec un fonctionnement optimal du Conseil, et qui plus est le fragilise vis-à-vis de ses interlocuteurs.